

**AVIS DE COURSE
TYPE 2025-2028
Voile radiocommandée (VRC)**
Version mise à jour en avril 2025

Description de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**Régate Interligue La Charentaise
Club de Voile Angouleme Charente
G4
28 Février au 1 Mars 2026
Plan d'eau de La Grande Prairie
16710 Saint-Yrieix sur Charente**

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E*,

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions],

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,

1.4

1.5 - le système de course HMS en vigueur,

1.6 - le cas échéant, les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct,

1.7

1.8 - le cas échéant, le SYRNIN.

1.9 - pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.

1.10 Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

1.9

1.10

Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

2

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 11h00 le 28/02 au Club House

2.2

Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3

COMMUNICATION

3.1

Le tableau officiel d'information est consultable sur la terrasse du Club

4

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1

La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe : **RG 65**

4.2

Documents exigibles à l'inscription

4.2.1

a. Pour chaque concurrent, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de

deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand la règle de classe l'exige
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription ([en bas de page](#)) et en l'envoyant, à :

cvac.regatesvrc@gmail.com

Clôture des inscriptions 20/02/2026 à 18h00

4.4

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
RG 65	25 €	

Sont inclus : Café ,croissants à votre arrivée le matin

Réglement :

Par virement bancaire : ci -joint IBAN

Club Voile Angoulême Chté
14 rue Marcel Paul 16000 Angoulême

IBAN: FR76 1558 9165 2106 3007 1014 095

Notez dans le libellé : RG 65 28/02/26 + votre nom

5.2

Autres frais : [Voir fiche inscription \(Bas de page\)](#)

*Possibilité d'hébergement à la Base de voile avec PDJ = 25 €/pers
Chambres dortoirs 4 à 6 personnes*

*Repas midi : Samedi et dimanche := 10 € /j et pers
Formules sandwich + dessert et boisson*

Repas samedi soir : Apéritif ,Paella ,fromage ,dessert = 20 €/pers

A proximité du Club de Voile :

Hôtel GREET : 05 45 69 78 95 hb918@accor.com

6

RÉPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 11h00 à partir du classement des coureurs .

7
7.1 **PUBLICITÉ**
Sans Objet

8
8.1 **PROGRAMME**
Programme à terre :
Confirmation d'inscription : Le 28/02/2026 de 09H00 à 11H00

Autre : Briefing : 28/02/2026 à 11H15 devant le club

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
Sans Objet

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
28/02/2026	11h30	flottes à suivre
1/03/2026	10h00	flottes à suivre

Jours de course (inclus la course d'entraînement si nécessaire) :

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait :
Après 15h00 pour une nouvelle course
Après 15H30 pour une nouvelle flotte

9
9.1 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
Chaque bateau doit présenter à la confirmation des inscriptions un certificat-valide.

10
10.1 **LIEU**
L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.
10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct s'appliqueront

13 **CLASSEMENT**
13.1 Le système de classement est le suivant : voir HMS en vigueur

14 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15
15.1 **PROTECTION DES DONNÉES**
Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de

lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17

PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *à partir de 16h30 le 1/03/2026*

18

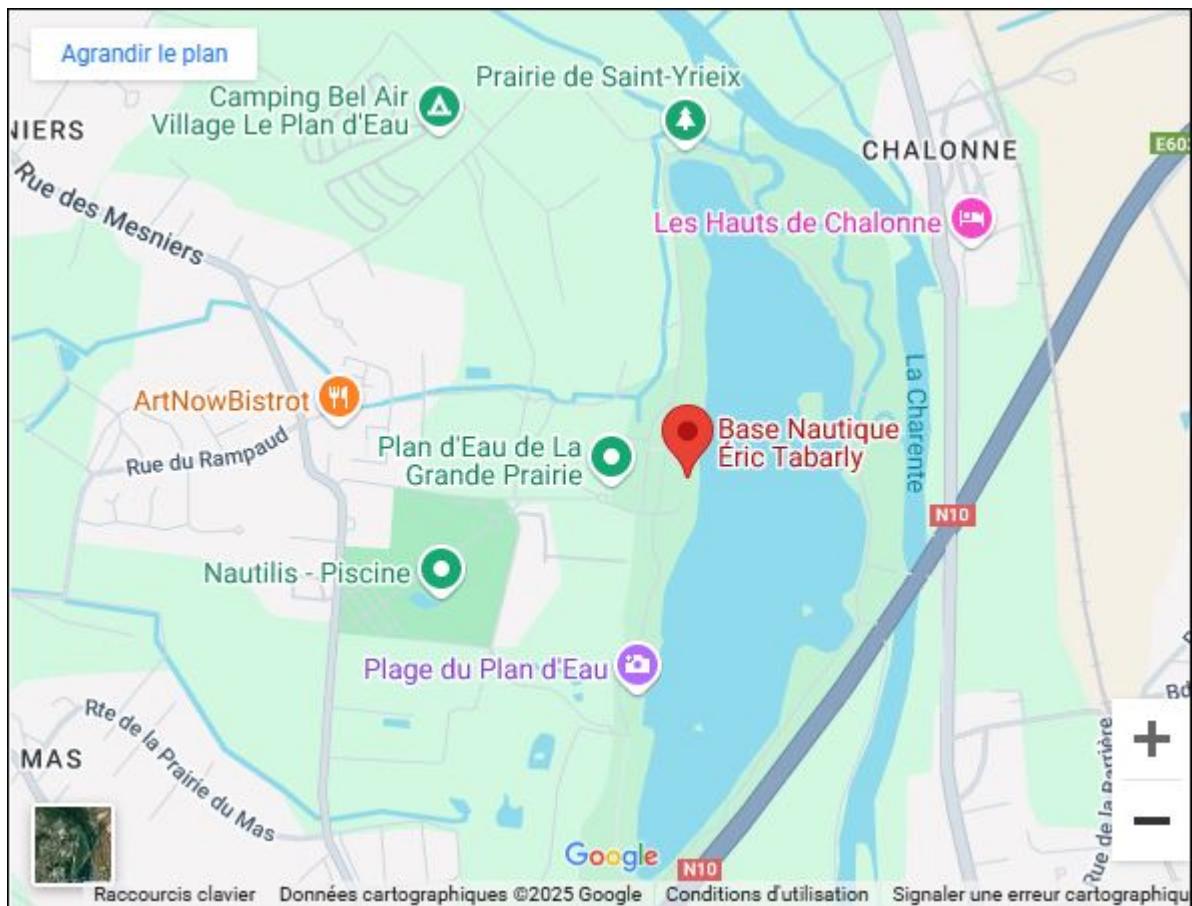
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club de Voile Angoulême : 05 45 68 42 46 voileangouleme@gmail.com

OU : *cvac.regatesvrc@gmail.com (organisation)*

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

Base Nautique Eric Tabarly

Navigation devant l'école de voile



FICHE D'INSCRIPTION A LA REGATE :

Régate Interligue la Charentaise

GRADE : G4

DATE : 28 février et 01 mars 2026

ORGANISEE PAR LE CVAC

PARTICIPANT

N° de Licence :

N° de voile :

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Inscription à la compétition (25€)

Repas du midi (10€/personne/jour); samedi, dimanche.

Nombre de repas sandwich S: D:

Repas du samedi soir (20€/personne)

HEBERGEMENT :

Nuitée + petit déjeuner :

Nombre :

A régler en même temps que l'inscription

DATE :

SIGNATURE :